

L'Irlande dans la Commission des Droits des femmes

Plan Européen 2030 : Comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ?

L'Irlande est représentée dans cette commission par le gouvernement de coalition formé après les élections de novembre 2024, dirigé par le premier ministre Micheál Martin (du parti Fianna Fáil) et le vice premier ministre Simon Harris (du parti Fine Gael), en place depuis janvier 2025. Ce gouvernement poursuit les efforts déjà engagés par l'Irlande ces dernières années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La convergence européenne des droits des femmes dans le cadre du Plan 2030 est un sujet que l'Irlande prend très au sérieux, car notre pays a lui-même traversé une transformation sociale importante au cours des trente dernières années.

En quelques décennies, l'Irlande est passée d'une société très catholique et conservatrice à un pays beaucoup plus ouvert. La contraception a été légalisée dans les années 1980, le divorce en 1995, le mariage pour tous en 2015 (l'Irlande a été le premier pays au monde à le faire par référendum), et l'avortement en 2018. Ces changements sont le résultat de longues luttes et montrent que les droits des femmes peuvent évoluer rapidement quand la société le décide.

Mais des inégalités persistent. Les femmes gagnent toujours environ 14 % de moins que les hommes. Elles sont peu représentées au Parlement irlandais (environ 25 à 28 % des élus). La Constitution de 1937 contient encore une phrase qui place la femme au foyer et le référendum de mars 2024 qui voulait la supprimer a malheureusement échoué. Les femmes issues de minorités, comme les gens du voyage irlandais (Travellers) ou les femmes migrantes, font face à des difficultés encore plus grandes, qui sont souvent ignorées dans les politiques publiques.

Pour l'Irlande, la convergence européenne est donc à la fois une chance d'aller plus loin dans ses propres réformes et une façon de partager ce qu'elle a appris avec d'autres pays européens.

L'Irlande est clairement en faveur de la convergence européenne sur les droits des femmes. Notre pays pense que l'Europe ne doit pas se contenter de faire des recommandations ou de donner des conseils : il faut des lois contraignantes, c'est-à-dire des règles que tous les pays doivent respecter et qui peuvent être contrôlées.

L'expérience irlandaise montre que les avancées les plus solides viennent des lois claires. Par exemple, la loi de 2021 sur la transparence salariale oblige les entreprises à publier les écarts de salaire entre hommes et femmes. La stratégie Zero Tolerance de 2022 fixe des objectifs précis pour lutter contre les violences faites aux femmes. Ces deux exemples montrent que sans cadre légal fort, les choses n'avancent pas assez vite.

L'Irlande a ratifié la Convention d'Istanbul en 2019 (contre les violences faites aux femmes) et applique la directive européenne sur le congé parental. Elle est en train de transposer dans sa loi nationale la directive européenne sur la transparence des salaires. L'Irlande soutient également le travail en cours pour préparer la nouvelle Stratégie européenne pour l'égalité 2026-2030, qui devra être ambitieuse et bien financée.

Ces dernières années, l'Irlande a mis en place plusieurs mesures concrètes. En 2024, une agence nationale appelée Cuan a été créée pour mieux coordonner les services d'aide aux victimes de violences domestiques. Depuis mars 2024, les salariés ont le droit légal de

demander un aménagement de leurs horaires de travail, ce qui aide beaucoup les femmes qui ont des enfants. La contraception est gratuite pour les femmes de 17 à 35 ans. Et depuis 2020, l'État a investi 180 millions d'euros dans la santé des femmes (maternité, fertilité, ménopause...).

Dans le cadre des débats du Plan Européen 2030, l'Irlande propose plusieurs mesures concrètes :

- Fixer un objectif européen obligatoire : réduire l'écart salarial entre hommes et femmes à moins de 5 % d'ici 2030, avec un rapport annuel que chaque pays devrait remettre à la Commission européenne.
- Obliger tous les pays de l'UE à ratifier la Convention d'Istanbul, et à mettre en place une stratégie nationale contre les violences de genre avec des indicateurs communs pour mesurer les progrès.
- Augmenter les financements européens pour les crèches et la garde d'enfants, car c'est souvent ce manque qui empêche les femmes de travailler autant qu'elles le voudraient.
- Créer un Indice européen des droits des femmes, géré par l'EIGE (l'agence européenne spécialisée). Cet indice mesurerait chaque année des indicateurs clés dans chaque pays : l'écart salarial, le taux de femmes au parlement, le nombre de féminicides, l'accès à la contraception et à l'avortement, la parité dans les conseils d'administration, et la qualité des lois contre les violences domestiques. Le but est de créer une comparaison publique entre pays pour encourager ceux qui sont en retard à s'améliorer.
- S'assurer que toutes les politiques européennes d'égalité tiennent compte des femmes les plus vulnérables : femmes issues de minorités, femmes migrantes, femmes en situation de handicap. C'est ce qu'on appelle une approche intersectionnelle.

L'Irlande réaffirme son engagement fort en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en Irlande et en Europe. Notre pays est la preuve qu'une société très traditionnelle peut changer rapidement si la volonté politique et les citoyens avancent dans le même sens.

L'Irlande est un pays profondément attaché à l'Union européenne et convaincu que c'est au niveau européen qu'on peut obtenir les changements les plus durables pour les droits des femmes. Notre pays soutiendra toutes les propositions allant vers des lois ambitieuses, des moyens financiers suffisants, et un vrai contrôle des résultats. Parce que l'égalité entre femmes et hommes, c'est une question de justice mais aussi une condition pour que l'Europe soit forte et crédible dans le monde.